

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1421**présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 20

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la rédaction actuelle de l'article L. 161-1 du code minier, l'expression consacrée prévoit la conservation des caractéristiques essentielles du milieu environnant, terrestre ou maritime. Cette formulation englobe la situation du littoral. Cet alinéa est inutile et doit donc être supprimé.